EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 Il du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux					
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?				
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : — PLU ou carte communale ? — élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	modification n°2 du PLU de la commune de Marchampt (69)				

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :			
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans objet		
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Sans objet		

2. Coordonnées

2.1 Identification de la pe	rsonne pub	olique responsable					
Qui est la personne responsable ?	publique	M Jacky MENICHON, président de la communauté de communes Saône Beaujolais					
		Communauté de Communes Saône-Beaujolais					
Coordonnées pour les échanges	échanges	105 rue de la République - CS 30010 - 69823 BELLEVILLE cedex					
The contract of the contract o	téléphone,	T: 04 74 06 11 11 - F: 04 74 06 11 12					
courriel?		m.bourcier@ccsb-saonebeaujolais.fr (MM Bourcier, chargé de mission					
		urbanisme)					
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrons							

joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

Oui Non SCoT du Beaujolais approuvé le 29 juin 2009. Modification n° ♠ approuvée en mars 2019.

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?			
Oui	Non	PLU approuvé le 17 mars 2014, modifié en 2019. Pas d'évaluation environnementale.	

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?		
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	462 habitants (population communale INSEE 2017)	
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1774 ha	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	La procédure ne prévoit pas de changement de zonage.	
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. **Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet**	Surfaces du PLU dans sa version actuelle : zones A : 608 ha soit 34,27% zones N : 1154 ha soit 65,05% zones U : 9 ha soit 0,51%	

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre: pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale); pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

- 1. Mettre en valeur le paysage et les espaces naturels ;
- 2. Préserver le patrimoine bâti de la commune ;
- 3. Prévenir les risques et les contraintes liées à la géologie ;
- 4. Maitriser le développement urbain.

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la modification sont les suivants :

- La modification de certaines OAP, notamment pour procéder à une réduction des densités et à la suppression de la servitude de mixité sociale ;
- L'identification d'une nouvelle construction à la liste de celles pouvant changer de destination ;
- la mise à jour des emplacements réservés ;
- la correction d'erreurs matérielles.

3.6 Votr	e projet	concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?
Oui	Non	Sans objet

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?				
	oui	non	Le cas échéant, précisez :	
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	Х		Avis de la CDPENAF	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?	Х		procédure de révision avec examen conjoint du PLU menée en parallèle.	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par				
	oui	non	Le cas échéant, précisez	
Les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ? http://carto.observatoire-des- territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone mont.zone m ont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270	Х		Commune classée en zone de Montagne. Projet n'impliquant pas la mise en application des dispositions spécifiques de la Loi Montagne.	
Les dispositions de la <u>loi Littoral</u> concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/ Sélection du zonage « Loi Littoral »	=	Х		
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	Х		Commune concernée par le SDAGE Rhône Méditerranée. Projet n'impliquant pas une prise en compte particulière du SDAGE.	
Autres: Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional	X		Commune faisant partie de la Communauté de Communes Saône Beaujolais.	

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation

zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Modification des secteurs 1 et 2 de l'OAP n°2 Centre bourg :

- suppression de la servitude de mixité sociale ;
- adaptation de la programmation ;
- adaptation du périmètre du secteur 2 « Route Neuve » ;
- modification des principes et des schémas de l'OAP.

Ajout d'une construction à liste de celle pouvant faire l'objet d'un changement de destination au lieu-dit Pique-Boeuf.

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet				
À quel type de commune appartenez-vous ?	Commune ruraleà caractère agricole et patrimonial			
4.1.1 Si votre projet permet la création de logemen	nts, précisez :			
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Augmentation de 2007 à 2017 (de 435 habitants à 462, se +6,2% en 10 ans).			
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?	Pas de modification du projet initial approuvé en 2014. Pa d'ouverture de zones à l'urbanisation pour de l'habitat.			
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	33 logements soit 12% du parc total (INSEE 2016).			
Quel taux de rétention foncière votre projet applique- t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Sans objet.			
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Aucune ouverture de zone à l'urbanisation.			
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Sans objet.			
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votr commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre.				
Pas de modification du projet initial approuvé en 2014. Pas d'ouverture de zone à l'urbanisation. Le potentiel d logements identifié dans le PLU de 2014 reste inchangé. La CCSB mène en parallèle l'élaboration du PLUi-H. Il a été décidé que l'adaptation des autres secteurs d'OAP se fera dans le cadre de cette procédure à l'échelle de la communauté de communes. Les deux secteurs retenus dans le cadre de la présente procédure de modification pourraient s'urbaniser rapidement ce qui permettrait de répondre aux besoin à satisfaire d'ici l'approbation du PLUi-H. L'urbanisation de ces deux secteurs ne remettra pas en cause la réflexio globale qui aura lieu dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H.				
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :				
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT?	Sans objet.			
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Sans objet.			

4.1 Présentation de votre projet			
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : ulle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? ulle est leur taux d'occupation ?	Une zone artisanale sur la commune au Sud-Est du bourg au lieu-dit Parange (zone Ui représentant 1 ha). Un secteur d'extension de la zone a été prévu dans le PLU de 2014 (secteur 2AUi représentant 1 ha et constructible immédiatement sous réserve de la réalisation des réseaux et de la desserte telle que définie dans les OAP).		
	Ces secteurs ne sont pas concernés par la procédure.		
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: uelle est leur surface actuelle (occupée et disponible)? quel est leur taux d'occupation?	La communauté de commune Saône Beaujolais regroupe 7 zones d'activités d'intérêt communautaire (Lybertec, Quincié-en-Beaujolais, Lancié, Saint-Jean-d'Ardières, Saint-Lager, Tapons et Corcelles-en-Beaujolais).		
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Les zones d'activités de la commune ne sont pas concernées par la procédure de modification.		
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe)			
Pas de modification du projet initial approuvé en 2014.			

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers					
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?		
Des espaces agricoles ?		Х			
Des espaces boisés ?		Х			
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		Х			
Complétez si nécessaire					
Le contenu de la procédure n'a pas d'impact sur les zones agricoles ou naturelles.					

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité		Ž,	
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s) ?
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal nature paysag e r82.map	Х		La zone Natura 2000 la plus proche (Gîte à chauves-souris des mines de Vallossières) es située à 1,2 km au Sud de la limite communale. Les modifications apportées ne sont pas de nature à impacter cette zone Natura 2000.
Un parc naturel national ou régional ?		Х	
Une réserve naturelle nationale ?		Х	
Un espace naturel sensible ?		X	Commune concernée par l'ENS n°4 « Landes du Beaujolais ». Les secteurs concernés par la procédure sont situés en dehors de l'ENS et les modifications apportées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ce site.
		- 1175-2	Commune concernée par les ZNIEFF suivantes : - ZNIEFF I n° 820032269 « Ruisseau de Marchampt » - ZNIEFF I n° 820032310 « Landes du Haut Beaujolais »
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal nature paysag e r82.map		X	 ZNIEFF II n° 820000367 « Haut bassin de l'Ardières et ses affluents » ZNIEFF II n° 820031433 « Haut bassin de l'Azergues et du Saônan » Les secteurs concernés par la procédure sont situés en dehors des ZNIEFF et les modifications apportées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ces sites.
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal nature paysag e r82.map		Х	Commune concernée par L'APPB « La Croix Rozier et la croix de Saburin ». Les secteurs concernés par la procédure sont situés en dehors du périmètre de l'APPB et les modifications apportées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ce site.
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		X	Commune concernée par des zones humides (inventaire du département du Rhône). Les secteurs concernés par la procédure sont situés en dehors des zones humides et les modifications apportées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ces sites.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html Complétez si nécessaire		X	
Complétez si nécessaire Pas d'extension des zones urbaines ou à urbanise	· .		

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s) ?
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
Le projet n'engendra pas d'impact négatif sur l'env	ironnem	ent.	

4.4 Continuités écologiques				
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines,			Corridors identifiés par le SRCE et le SCoT du Beaujolais.	
intercommunalités, SCoT, PNR) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?		Non	Enjeux de maintien des continuités écologiques en évitant le mitage et les extensions d'urbanisation linéaires les long des axes de communication.	
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal nature paysag e r82.map	partie « Espa APPB March « corri ruisse à prote Les se	Nord du aces na) sur la ampt. dor écol au des séger. ecteurs cors iden	ntérêt écologique majeur » (ZNIEFF de type 2) sur la territoire et en limite Ouest. turels remarquables » (ZNIEFF de type 1, ENS et partie Sud du territoire et le long du ruisseau de ogique » sur la partie Ouest du territoire. Samsons est identifié comme « cours d'eau majeur », concernés par la procédure sont situés en dehors des tifiés et les modifications apportées ne sont pas de un impact sur le déplacement de la faune.	

4.5 Paysage, patrimoine bâti Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s) ?
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_pay sage_r82.map		Х	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal nature pay sage r82.map		Х	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		Х	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage ?	X		Identifiés dan le SCoT : - 1 cône de vue à préserver (col de la Casse Froide). - 3 coteaux à ne pas franchir (limites d'urbanisation)
paysage ? Complétez si nécessaire Pas d'extension des zones urbaines ou à urba Le projet n'engendre pas d'impact sur le paysa		le natri	

4.6 Ressource en eau					
Captages	Captages				
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?		
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		Х			
Autres captages prioritaires ?		Х			
Usages : eau potable ; gestion des eaux us	ées et	eaux p	luviales		
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	х		Pas de modification du projet initial de 2014 concernant l'évolution de population. Les modifications apportées n'engendrent pas un nouvel apport de population.		
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/			Pas de modification du projet initial de 2014 concernant l'évolution de population. Les modifications apportées n'engendrent pas un nouvel apport de population.		
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?		х			
Complétez si nécessaire					
Pas d'extension des zones urbaines ou a urba	niser, n	ii modif	ication du projet initial concernant l'évolution de population.		
4.7 Sols et sous-sol					
Votre projet concerne-t-il, directement ou			Si oui, le(s)quel(s) ?		
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?		
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		Х			
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees liste.asp?DPT =63&carte=	X		Commune concernée par 4 sites BASIAS : - Site RHA6904569 : récupération de matières recyclables, - Site RHA6913317 : petite station service, - Site RHA6902482 : station-service, - Site RHA6901083 : poste essence privatif pour un transporteur		
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		Х			
Complétez si nécessaire					

4.6 Ressource en eau

aux nuisances.

Les secteurs concernés par la procédure sont situés en dehors des sites recensés.

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	Х		Risques naturels : risques d'inondation et de glissements de terrain identifiés. Des prescriptions sont édictées dans le règlement du PLU actuel.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	Х		La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRNi) de l'Ardières prescrit en 2019. Les secteurs concernés par la procédure ne sont pas concernés par les aléas identifiés dans le cadre des études du PPRNi.
Nuisances ?		Х	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		Х	
Complétez si nécessaire			
Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser. Pas d'évolution des secteurs urbanisables soumis aux risques ou			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s)?
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire			2 lignes fréquences des Cars du Rhône :
	Х		329A: Marchampt - Beaujeu.
			330 : Marchampt - Quincié-en-Beaujolais
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		Х	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?	Х		SRCAE Auvergne Rhône Alpes
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?			
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		Х	
Complétez si nécessaire			
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

 pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	Æ
Élaboration ou révision « générale » de	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	¥
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques,)	Æ
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP,)	Ð

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date: 07/09/20	NOM PRENOM MENICHON Jacky
Lieu : Belleville	Beaujoja
	SIGNATURE
	onmunauté de Cot

ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.					
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	MM Mylène BOURCIER, Chargée de mission Urbanisme				
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Communauté de Communes Saône-Beaujolais 105 rue de la République - CS 30010 - 69823 BELLEVILLE cedex T: 04 74 06 11 11 - F: 04 74 06 11 12 m.bourcier@ccsb-saonebeaujolais.fr				